



LE PROGRAMME DU PARCOURS DE VISITE DES COLLECTIONS D'UN MUSEE DE FRANCE



Mise en ligne : juin 2020

A RETENIR

Le programme du parcours de visite se fonde sur une connaissance approfondie des collections.

Le programme du parcours de visite est au service d'un message clair et pertinent à destination des publics.

Le programme du parcours de visite est pensé par le musée, traduit en besoins par le programmiste et réalisé par l'architecte.

La présente fiche décrit un processus d'élaboration optimal. Dans la pratique, un scénario de visite associé à une bonne estimation numérique des collections à présenter ainsi qu'à des indications sur les dispositifs complémentaires prévus, permettent à un programmiste de commencer son travail. Le scénario sera complété par la description précise des objets sélectionnés pendant la phase de programmation architecturale. Cependant, le programme détaillé doit impérativement être prêt pour le concours d'architecte.

Chaîne opératoire

Le programme du parcours de visite, dans le cadre d'une rénovation ou d'une création de musée, consiste à définir la présentation des collections telles qu'elle sera proposée au public. Cette opération est conduite par le responsable scientifique des collections, en collaboration avec son équipe et, si possible, en dialogue avec les membres du comité scientifique ayant participé à l'écriture du projet scientifique et culturel (PSC).

Cette étape se situe entre le PSC et l'étude de programmation. Dans la pratique, ces opérations peuvent être amenées à se chevaucher, mais il est impératif que le programme détaillé du parcours de visite soit complètement terminé avant la sélection du maître d'œuvre.

Préalables

Le programme du parcours de visite consiste à établir et ordonner la liste des objets des collections qui seront présentés dans le circuit de visite. C'est une proposition de lecture et d'interprétation qui repose sur le choix raisonné des objets montrés au public, en indiquant quelles sont les œuvres majeures et le mode de présentation souhaité. La sélection de ce qui sera montré et la succession des séquences conféreront au musée son caractère et son originalité : l'objectif est de trouver un équilibre entre les œuvres et objets à présenter - il n'est pas nécessaire de tout montrer - et la nécessité de faire une place à chaque ensemble notable de la collection.

Le programme du parcours de visite est la traduction des objectifs du PSC en termes de présentation des collections. Il s'appuie sur ces réflexions préalables, que complète et précise l'étude aboutie des

fonds du musée. C'est de la qualité de cette connaissance approfondie des collections, issue du travail de recherche mené par les équipes scientifiques du musée, que dépendra la qualité du processus de médiation aux visiteurs.

Ce travail nécessite d'avoir identifié, daté voire attribué les objets présentés (en lien si nécessaire avec un réseau de spécialistes pour les domaines non maîtrisés par l'équipe du musée). Il est la garantie d'une médiation cohérente, répondant aux objectifs du parcours et plus largement du musée. Dans ce processus, il faut à tout moment considérer que les publics sont les principaux destinataires. A cet égard, le PSC devra avoir analysé les points forts et les points faibles du parcours de visite antérieur). Le programme du parcours de visite inclura de ce fait dans sa rédaction le choix des moyens de médiation qui permettront la rencontre entre les publics et les collections et rendront ces dernières accessibles et intelligibles.

Un certain nombre de questions préalables, qui sous-tendent la réflexion menée en amont sur le PSC, doivent avoir été précisées en détail et résolues :

- Existe-t-il une relation entre le bâtiment et les collections, et si oui, comment la respecter et la mettre en valeur ?
- Quelles sont les collections, avec leurs axes forts ? Quels sont leurs points faibles ou leurs lacunes ?
- Quels discours souhaite-t-on porter avec ces collections ?
- Quels sont les publics-cibles, et comment tenir compte de leurs attentes ? Il s'agit ici d'anticiper les interrogations et les incompréhensions des visiteurs face, en particulier, à des notions et des registres complexes de lecture des collections.
- Dans quel(s) registre(s) souhaite-t-on se situer ? Le choix des publics et des registres de monstration a des implications fortes en matière de muséographie et de signalétique, qui doivent être prévues en amont : sélection des collections, création de dispositifs complémentaires (textes, manipulations, multimédias, audiovisuels, dispositifs interactifs, maquettes...), choix des aides à la visite et des niveaux de lecture (audioguide et/ou application dédiée, signalétique écrite ou visuelle, etc.).

Toutes les étapes de présentation des collections doivent prendre en compte leur accessibilité par les publics, notamment ceux en situation de handicap. Le vade-mecum produit par le ministère de la culture à l'adresse des acteurs d'un projet d'exposition ou de parcours de visite pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap peut être signalé au concepteur de parcours et au programmiste.

Le guide méthodologique auprès des publics permettra de réaliser des enquêtes préalables afin que le programme du parcours de visite soit le plus en adéquation possible avec les attentes des publics cibles.

1. Rédaction d'un scénario de visite

A/ Phase 1

Dès la phase du PSC, un **synopsis** rapide, de quelques pages, doit être élaboré sur la base des réflexions préalables évoquées ci-dessus, pour permettre d'organiser le futur musée. Ce synopsis présente l'ordre adopté pour les grands ensembles de collection et le mode de présentation choisi (chronologique, thématique, etc.), avec l'énoncé des principales séquences. Il indique les grands partis-pris choisis et les moyens à mettre en œuvre : choix des différents niveaux de lecture, types d'outils de médiation.

B/ Phase 2

Le **scénario de visite** est une version développée du synopsis. C'est une description du parcours, qui adopte un plan simple permettant une visite aisée. Il doit justifier précisément l'ordre adopté pour la présentation des collections : ordre chronologique, thématique, stylistique (par école...), par domaine ou département (beaux-arts, archéologie, ethnographie...), typologique, etc. Il fournit des précisions si nécessaire (visite de type linéaire ou "à la carte", galerie principale associée à une galerie d'étude, etc.).

Le scénario de visite est divisé en grandes parties, elles-mêmes subdivisées en séquences et sous-séquences (puis en sections si nécessaire), mais cette organisation doit toujours se traduire avec simplicité et évidence, pour permettre un parcours immédiatement compréhensible de toutes les catégories de visiteurs.

Pour chaque section, les objets ou les catégories d'objets qui seront sélectionnés et les dispositifs complémentaires nécessaires sont sommairement indiqués, sans les détailler.

Le scénario de visite ne doit pas situer les séquences spatialement dans le bâtiment existant (ce travail sera réalisé par le programmiste), mais il mentionne les contraintes directement liées au PSC (par exemple chaîne de production d'une usine à présenter dans la salle des machines ; respect et valorisation de certains décors historiques et architecturaux dans certaines sections, en cohérence avec le programme scientifique). Les contraintes générales en matière de conservation et de sécurité des biens et des personnes et de signalétique sont également à indiquer à ce niveau.

Si le scénario de visite est déjà prêt lors de la rédaction du PSC, il sera présenté en même temps, en annexe.

2. Programme détaillé

Sur la base du scénario de visite, le programme détaillé consiste à dresser pour chaque séquence, sous-séquence, et section la liste des objets à présenter, accompagnée de la liste des dispositifs complémentaires à réaliser. Elle doit identifier, dimensionner et qualifier, sans fournir de solutions spatiales, muséographiques ou scénographiques. S'il est naturel de projeter mentalement les collections dans le parcours du musée, c'est surtout du dialogue avec les programmistes puis des architectes que naîtra la mise en forme spatiale concrète du parcours.

2.1. Texte d'introduction de la séquence

Chaque séquence (sous-séquence, section) porte un titre et doit être introduite par un texte exposant le message principal que l'on souhaite faire passer, avec l'indication rapide des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, en précisant les grands partis d'exposition et de visite souhaités : ambiance générale souhaitée (austère et dépouillée, ou au contraire ludique et colorée...), type de parcours envisagé (linéaire, labyrinthique...).

2.2. Objets sélectionnés

Les objets sélectionnés pour la séquence sont présentés dans l'ordre prévu pour leur exposition. Chacun est identifié par des informations nécessaires au programmiste. L'ensemble se présentera sous la forme d'un tableau à colonnes (**voir exemple en annexe**).

° Informations descriptives

- . Dénomination (et auteur, date, si nécessaire)
- . Numéro d'inventaire
- . Dimensions : mesures d'encombrement maximal de l'objet, y compris son support ou son cadre. Hauteur (H), largeur (L), profondeur (Pr), Diamètre (D), poids (Pds), pour les objets très lourds
- . Matériaux constitutifs ; Techniques
- . Photographie(s)

° Contraintes de conservation particulières à l'objet (si nécessaire)

- Éclairage : nature (lumière naturelle et/ou lumière artificielle) ; il s'agit de l'éclairage direct de l'objet, et non de l'éclairage d'ambiance. Éclairement : quantité (lux / heure / an)
- Seuils minimaux et maximaux de température et d'hygrométrie (en fonction du vécu de l'objet)
- sécurité (vitrine, mise à distance, accrochage de sécurité...)

° Contraintes de présentation particulières à l'objet (si nécessaire)

- présentation temporaire seulement (indiquer le temps d'exposition maximal)
- soclage, montage, accrochage particulier, encadrement, mannequinage...
- indications particulières (fonctionnement prévu pour certaines machines, présentation en situation de certains objets...)
- signalétique : indiquer si l'on prévoit un cartel d'identification (court) ou un cartel explicatif (long)

° Indications de hiérarchisation

Les objets-phares et les proximités souhaitées seront indiquées dans cette rubrique.

2.3. Objets manquants

Il peut arriver que quelques objets nécessaires au programme détaillé n'appartiennent pas encore aux collections, mais que leur acquisition ou leur dépôt soient prévus avec certitude. Dans ce cas, ils seront intégrés dans le programme, et les rubriques seront complétées à mesure que les objets intégreront les collections.

2.4. Dispositifs complémentaires

Pour chaque séquence (sous-séquence, etc.), le programme du parcours de visite doit indiquer les dispositifs complémentaires nécessaires pour expliquer ou contextualiser les collections. Ces dispositifs sont en effet longs à réaliser et coûteux (intervention de graphistes, maquettistes, infographistes, etc.). Ils doivent donc être signalés dès le stade du programme du parcours de visite, avec l'indication exacte de leur nombre, de leur intitulé et de leur localisation. Leur mise en œuvre effective sera réalisée dans une phase ultérieure du projet. Ces dispositifs complémentaires incluent :

- Signalétique

Pour chaque séquence (sous-séquence, etc.), la signalétique choisie et ses différents niveaux (intitulé et nombre de panneaux, de fiches de salles...) sera indiquée, ainsi que les dispositifs particuliers (parcours enfants, accessibilité...).

- Dispositifs ou outils de contextualisation à créer

Maquettes, moulages, reconstitutions, cartes, documentation photographique, etc.

- Interactifs, audiovisuels, multimédia

Leur localisation, les contenus prévus et la faisabilité seront précisés (ex. " film de 2 minutes sur le sciage de long, à partir d'images d'archives disponibles au musée ", " ambiance sonore de l'atelier de mécanique, à reconstituer ").

Programme des présentations périodiques

1. Collections sensibles

La rotation des collections se justifie par la nature des collections et par les conditions de conservation spécifiques qu'elles requièrent. Il faut donc préciser les objets qui seront appelés à être présentés par rotation.

- Dresser la liste exhaustive, par type de collection, des objets à exposer par rotation : numéro d'inventaire, dimensions, matériaux.
- Définir les caractéristiques de conservation et de présentation par type d'objets ou par regroupement d'objets (facilité d'accès et de manipulation, contrôle spécifique de la lumière et du climat),
- Préciser le rythme de rotation (durée, quantité...).

2. Muséographie évolutive

Il s'agit de rotations périodiques de collections en fonction de certains critères ou choix dans un espace d'exposition permanente

- Préciser les thèmes
- Préciser le rythme de rotation
- Déterminer les objets ou ensembles d'objets concernés par les thèmes et leurs rythmes de rotation
- Programme détaillée (pour la première présentation) : élaboration du scénario, liste des objets concernés, conditions de conservation et de présentation. Il est recommandé de préparer en amont les présentations suivantes.

Ce travail doit tenir compte des capacités en interne du musée à garantir cette présentation tournante.

3. Rédaction d'un cahier des charges

Dans tous les cas, un cahier des charges doit être établi. Ce document doit servir à préciser la mise en œuvre des conditions de conservation pour le maître d'œuvre.

Il doit comprendre au moins :

- la typologie des pièces retenues et leurs caractéristiques de conservation :
 - climat, ambiance lumineuse...,
 - accrochage et soclage,
 - manipulation.
- Des précisions sur le matériel muséographique :
 - compatibilité des matériaux et des collections,
 - modularité des équipements et facilité d'accès aux collections,
 - facilité de maintenance (équipement technique, entretien...).

